



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX
1, rue Émile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage Préaux
Téléphone : 01 64 70 52 70 **Télécopie : 01 64 70 52 71**
Email : lorrezlebobage@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le **mercredi 2 mars 2022 à 19H30** sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-délégué de Préaux.

PRESENTS : M. Yves BOYER, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, M. Claudy GALLOIS, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, Mme Christine CANDUSSO, M. Thierry CARRIA, M. Michel DENISOT, Mme Isabelle LIVIS.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mme Maria LEGALLAND et M. Christophe LABARRE donnent pouvoir à Mme Marie-José QUESTEL, Mme Muriel BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Claude BICHEREL

Le compte-rendu de la séance du 2 février 2022

Madame REDON précise à nouveau que sa délégation pour la gestion du personnel de ménage lui a été retirée suite à sa demande d'obtenir le tableau des avancements et non des avancements de grade.

Madame GREGOIRE précise que Monsieur GASCUEL, Vice-président du syndicat des eaux a rédigé une synthèse sur le nouveau règlement du SPANC. Ce document a été remis aux membres du conseil municipal.

Le compte-rendu est adopté.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le versement d'un don à l'Ukraine.
Le Conseil municipal donne son accord

I°/ VENTE DU LOCAL SITUE 20 RUE EMILE BRU

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Le rendez-vous pour la signature du compromis est annulé, le notaire n'ayant pas encore tous les éléments pour établir l'acte.

II°/ PROJET DE CONVENTION AVEC LA CCGVL RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de délégation de gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement entre la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et la commune suite à sa réactualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le projet de convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

III° DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GIP ID 77

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et

notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée

générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle

convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie

départementale « et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie

départementale (ID 77) »,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4

de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu la délibération du 5 décembre 2019 relative à l'adhésion de la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal et l'obligation de celui-ci de nommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Michel DENISOT, qui accepte, pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

IV° DON A L'UKRAINE

Face au drame que vit aujourd'hui le peuple ukrainien et devant les nombreuses manifestations de soutien des maires de Seine-et-Marne à l'égard de ce pays sous le feu d'une violente agression, le Bureau de l'AMF77, réuni le 28 février 2022, a décidé :

- En accord avec le Préfet de Seine-et-Marne, de travailler en coordination avec l'Etat afin de servir de lien avec les communes dans les différentes actions de solidarité qui seront mises en place.
- De proposer aux communes de centraliser les disponibilités de logements qu'elles seraient susceptibles de réserver à l'accueil des réfugiés ukrainiens.
- D'attribuer, dans des conditions qui restent à définir, une aide financière de **10 000 euros** à l'Ukraine,

- De proposer aux collectivités Seine-et-Marnaises qui souhaitent faire un don, d'être le point de centralisation des aides financières. Ces dons seraient versés sur un compte spécifique (#Solidarité Ukraine) sur la base d'un montant plancher de 500 euros.

Monsieur le Maire propose que la commune verse un don de 500,00 €
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

V°/- DIVERS

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection de l'Avenue du Général de Gaulle débiteront le lundi 7 ou mardi 8 mars.

Monsieur le Maire rappelle qu'une information relative aux travaux d'isolation a été faite et qu'une réunion publique avec la société ayant réalisé les travaux d'isolation pour la commune sera organisée le vendredi 1^{er} avril.

Monsieur DENISOT demande si la ruelle située à côté du café est définitivement fermée et qui détient les clefs.

Monsieur le Maire répond que la mairie et M. SOUCHET ont les clefs.

Monsieur GALLOIS précise que les portillons seront fermés le soir et qu'un panneau précisant les horaires d'ouverture sera installé.

Madame REDON informe que les articles pour la lettre de Lorrez doivent lui parvenir avant samedi.

Madame QUESTEL informe que les horaires d'ouverture de la Coop seront légèrement modifiés à compter de la semaine prochaine en raison de l'absence de la directrice pour raisons médicales.

Par ailleurs, le salon du livre « ados » envisagé pour la fin de l'année sera reporté en avril ou septembre 2023.

Madame CANDUSSO demande qu'un panneau invitant les automobilistes à rouler doucement soit installé rue Mathurin Béry à l'approche des écoles.

Monsieur GALLOIS répond que des panneaux annonçant la traversée d'écoliers ont été installés rue Mathurin Béry et rue du 19 mars et précise qu'une zone 30 est envisagée.

Monsieur CARRIA demande qu'il en soit de même pour la rue Emile Bru.

Monsieur le Maire répond qu'une zone 30 est également envisagée pour cette rue.

Monsieur BALAGNY signale que le radar pédagogique se déclenche très tardivement.

Monsieur le Maire répond que la société en charge de la maintenance sera sollicitée.

Monsieur BALAGNY demande s'il serait possible d'installer des ralentisseurs dans la descente de la rue Mathurin Béry pour ralentir les véhicules.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de solution miracle pour réduire la vitesse. De plus cet axe étant une route départementale, il convient de demander l'accord de l'Agence Routière Départementale

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 20H20

Le Maire,

Yves BOYER



